

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 28 septembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 22 septembre 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Hélène ALBANESI a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusée : Madame Marie MORVAN

Ordre du jour :

- ◆ **Convention ERDF pour raccordement éolien pour parcelle 36**
- ◆ **Décision modificative budget principal**
- ◆ **Décision modificative budget eau**
- ◆ **Décision modificative budget assainissement**
- ◆ **Tarif eau 2016**
- ◆ **Tarif affouage 2016**
- ◆ **Rétrocession de terrain par APRR Rhin**
- ◆ **Questions diverses :**
 - **Point précis sur la nouvelle station d'épuration**
 - **Réunion de la commission voies et réseaux – date à fixer**
 - **Point sur feuille d'informations municipales de 09/2015 et bulletin 01/2016**
 - **Avancée sur travaux intercommunalité**
 - **Travaux 2016**
 - **Enquête publique ville de Besançon pour autorisation épandage boues station d'épuration Port Douvot**
 - **Rentrée scolaire**
 - **Préau école**
 - **Secrétariat**
 - **Remaniement cadatral**
 - **Date de la prochaine réunion**

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 août 2015.

2015-53 : Convention ERDF pour raccordement éolien pour parcelle 36

Monsieur le Maire expose que suite à l'installation du parc éolien VAITE et BUISSIERE (VAITE OUEST), ERDF doit effectuer le raccordement électrique de ce parc. Pour ce faire, une ligne souterraine devra être créée sur deux parcelles de la commune et une convention relative à la réalisation et l'exécution de ces travaux doit être signée entre ERDF d'une part et la commune d'autre part.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 27 août 2015 pour la signature de cette convention avec ERDF relative à la réalisation et l'exécution de travaux de raccordement électrique du parc éolien VAITE et BUSSIERE. Cette délibération concernait uniquement la parcelle communale ZA 0028.

Il convient donc de délibérer à nouveau pour l'autre parcelle concernée.

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, des termes de la convention et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'accepter la convention proposée par ERDF, pour le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle communale ZA 0036 située « aux reteurs »,
- de donner pouvoir au maire et au maire de la commune associée de Lusans pour la signature de cette convention et tous documents correspondants.

2015-54 : Décision modificative n° 2 - budget principal

Monsieur Le Maire, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

	<u>Fonctionnement dépenses</u>	
60633	Fournitures voirie Tx en régie / Ch. du Château - 13 000 / rue du Puy + 3 610	- 9 390,00 €
61523	Ent. Voies & réseaux Tx en régie / Ch. du Château location pelleteuse	- 2 000,00 €
O23	Virt à la section d'investissement	15 580,00 €
	TOTAL	4 190,00 €
	<u>Fonctionnement recettes</u>	
722/042	Tx en régie - Ch. du Château & rue du Puy	- 17 300,00 €
7325	Fonds péréquation intercom. & com. - Plus que prévu	2 170,00 €
752	Revenus des immeubles - Plus que prévu	800,00 €
7788	Produits except. divers - Remboursement assurance sinistre candélabre	2 600,00 €
	TOTAL	- 11 730,00 €
	<u>Investissement dépenses</u>	
2031	Frais d'étude - SOCOTEC pour diagnostic accessibilité	600,00 €
21311	Hotel de ville - toiture mairie Lusans	4 556,00 €
21312	Batiments scolaires - Préau école + 3500 / Sol de classe - 187	3 313,00 €
2151	Réseaux de voirie - Enrobé Chemin du Château	- 38 980,00 €
21534	Réseaux d'électrification - Remplacement candélabre accidenté Grande rue	2 600,00 €
21578	Autres mat. de voirie - Moins que prévu pour broyeur d'accotement & kit mulching	- 2 452,00 €
2151/040	Réseaux de voirie - Travaux en régie /Ch. du Château - 22 600 / Rue du Puy + 5 300	- 17 300,00 €
	TOTAL	- 47 663,00 €
	<u>Investissement recettes</u>	
O21	Prélèvement sur section de fonctionnement	15 580,00 €
10222	FCTVA - plus que prévu	831,00 €
10223	TLE - ajustement	- 4 500,00 €
10226	Taxe d'aménagement - ajustement	6 800,00 €
1341	DETR - Subventions : Ch. Château - 9 995 / Ch. Verdi + 1 621	- 8 374,00 €
1641	Emprunt prévu au BP annulé, car une partie des travaux annulée	- 65 000,00 €
	TOTAL	- 54 663,00 €

Après ces modifications l'excédent global de fonctionnement de 95 563 euros passe à 72 643 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget principal, telle que proposée.

2015-55 : Décision modificative n° 2 - budget eau

Monsieur le Maire rappelle la décision, en séance du 27 août 2015, de signer une convention avec le syndicat de Saint-Hilaire pour la fourniture d'eau potable en cas de besoin.

La décision modificative consiste à inscrire les crédits pour l'eau potable qui sera facturée au compte de Fonctionnement – dépenses C/605 et pour la compensation financière versée par la SAUR au compte de fonctionnement - recette C/758.

C/605 Achat d'eau au syndicat des eaux de Saint-Hilaire = + 17 200 euros

C/758 Produits divers de gestion courante = + 1 480 euros

Après ces écritures, l'excédent prévisible fin 2015, diminué de 15 720 euros est ramené à 32 663 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du budget eau, telle que proposée.

Décision modificative budget assainissement

Reportée en octobre 2015

2015-56 : Tarif eau 2016

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'eau pour l'année 2016.

Il rappelle qu'un seul tarif au lieu des trois tarifs selon différentes tranches de consommation, est appliqué. En 2015, ce tarif a été fixé à 0,36 euros, en diminution par rapport à 2013 et 2014, pour permettre de compenser l'augmentation de la redevance d'assainissement.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas diminuer ou augmenter le tarif de l'eau et fixe, à l'unanimité, le montant de la surtaxe applicable au 1^{er} janvier 2016 à 0,36 euros.

2015-57 : Tarif affouage 2016

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer **le tarif de la portion d'affouage facturée en 2016 à 25 euros (identique à l'année précédente)**.

Ce tarif concerne les lots remis pour la période de l'hiver 2015/2016.

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, rappelle que le règlement d'affouage devrait être transmis à chaque affouagiste. Il précise que lors des prochains tirages, un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque affouagiste.

2015-58 : Rétrocession de terrain par APPR Rhin

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, informe les membres présents que le projet du parc éolien VAITE et BUSSIERE nécessite des accès (servitudes) pour le transport et l'implantation des éoliennes :

- sur le domaine public autoroutier concédé par l'accès de service au PR 105.5 de l'A-36 sens MULHOUSE-BEAUNE
- sur le domaine public communal voie latérale à l'A-36.

Cet accès de service construit en deuxième phase n'a pas fait l'objet d'une délimitation des domaines respectifs entre APPR et la Commune - Parcelle ZB 145

APRR propose à la Commune :

- d'effectuer un transfert de gestion de cette parcelle dans le domaine public communal aux fins de régler une unique servitude avec la Société ENERGIES DU RECHET
- de transférer également la parcelle A1189 ainsi qu'une partie du chemin à l'entrée de l'accès de service situé dans le sens BEAUNE-MULHOUSE – voir plan fourni par APRR.

Les frais liés à cette rétrocession seront à la charge d'APRR.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le transfert de gestion de la parcelle ZB 145 pour régler une unique servitude avec la société ENERGIES DU RECHET
- d'accepter le transfert de gestion de la parcelle A1189 ainsi qu'une partie du chemin à l'entrée de l'accès de service situé dans le sens BEAUNE-MULHOUSE – voir plan fourni par APRR
- de donner pouvoir au maire pour la signature des documents correspondants.

Questions diverses

- **Point précis sur la nouvelle station d'épuration :**
Le génie civil est terminé. Les roseaux seront plantés prochainement. Il restera à installer le dégrilleur, les pompes et le lit bactérien.
Reprise des réseaux avec terrains conventionnés (derrière atelier municipal) a été réalisée.
Le chantier est à l'arrêt pour deux raisons :
 - Plus-value importante sur le poste de refoulement
 - Diamètre des tuyaux qui quittent le poste de refoulement à vérifier
- **Commission voies & réseaux :** réunion prévue le jeudi 1^{er} octobre à 18h
- **Point sur feuille d'informations municipales de 09/2015 et bulletin 01/2016 :**
Les différentes associations ont été contactées. Plusieurs articles sont déjà prêts.
- **Travaux intercommunalité :**
La loi NOTRe reprecise les compétences des différentes collectivités, en particulier les intercommunalités qui ne devront pas être inférieures à 15 000 habitants.
La CCVA (7200 habitants-45 hab/km²) est concernée par cette restructuration et envisage un rapprochement avec le Pays Baumois pour arriver à environ 16 000 habitants.
16 communes de la communauté de commune de la Dame Blanche Bussières sont en pourparlers pour rejoindre cette nouvelle entité.
Plusieurs communes de la CCVA sont en discussion pour aller vers d'autres communautés de communes.
Au 15 octobre, la carte des nouvelles communautés de communes sera présentée à Monsieur Le Préfet.
- **Travaux 2016 :**
Une première proposition des travaux pour l'année 2016 sont présentés à l'ensemble des membres présents :
 - Trottoirs au lotissement Le Verjoulot
 - Réhabilitation de la station d'épuration de Lusans
 - Trottoirs route des Grandes Vignes sortie de Lusans direction Corcelle-Mieslot.

- Grande-Rue – vers nouvelle station d'épuration. Aménagement pour sécurité avant réfection de la voirie par le Conseil Départemental.
- Candélabres chemin du Mont d'Or
- Piste forestière Lusans
- Chemin cabane de chasse
- Réfection d'une classe de l'école
- Réflexion sur la construction d'une salle des fêtes et achat de terrain correspondant
- Conduite d'eau interconnexion avec Syndicat de Saint Hilaire
- Achat terrain derrière l'école

Le conseil municipal donne un accord de principe sur ces travaux proposés. Les demandes de subvention devront être déposées avant le 31 octobre 2015. Les travaux seront inscrits au budget primitif de 2016 selon la possibilité de financement.

- Enquête publique ville de Besançon pour autorisation épandage boues : Elle aura lieu du 5 octobre au 5 novembre 2015 inclus. La commune de Pouligny Lusans est concernée par cet épandage pour 2 parcelles représentant 14 hectares.

Rentrée scolaire :

Les horaires des TAP (Temps Activités Périscolaires) restent inchangés. Quelques élèves ne sont pas inscrits aux TAP cette année. Un courrier sera peut-être adressé aux parents, pour les informer de la possibilité de rejoindre les TAP en cours d'année scolaire.

Le mercredi après-midi, les enfants sont accueillis à Roulans avec un transport organisé. La fréquentation est de 8 à 10 enfants.

- Préau école :
Le permis de construire est attendu pour cette semaine. Les travaux vont pouvoir commencer.
- Secrétariat :
Angélique ROGGERO est arrivée début septembre.
Elle travaille actuellement en doublon avec les secrétaires de mairie pour travailler à terme de façon autonome. Son emploi du temps sera adapté après le départ de Bernadette RUFFIEUX prévu le 30 novembre 2015.
Elle va effectuer une formation de deux jours sur les demandes de subvention.
- Remaniement cadastral :
Un remaniement du cadastre va être engagé sur Pouligny Lusans pour une mise à jour du bâti.
Tous les propriétaires seront prévenus pour une visite sur place et constater l'exactitude des parcelles, des bâtiments, des bornages.
Il s'agit juste d'une mise à jour du cadastre.
Cette étude se déroulera sur une année.
- Date de la prochaine réunion : Lundi 26 octobre.

La séance est levée à 23h35.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2015-53 : Convention ERDF pour raccordement éolien pour parcelle 36
2015-54 : Décision modificative n° 2 - budget principal
2015-55 : Décision modificative n° 2 - budget eau
2015-56 : Tarif eau 2016
2015-57 : Tarif affouage 2016
2015-58 : Rétrocession de terrain par APRR Rhin

Sujets abordés :

Ga : Point précis sur la nouvelle station d'épuration
Gb : Commission voies & réseaux
Gc : Point sur feuille d'informations municipales de 09/2015 et bulletin 01/2016
Gd : Travaux intercommunalité
Ge : Travaux 2016
Gf : Enquête publique ville de Besançon pour autorisation épandage boues
Gg : Rentrée scolaire
Gh : Préau école
Gi : Secrétariat
Gj : Remaniement cadastral